

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21173**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie et gestion mention Droit et administration des organisations spécialité droit et économie du sport

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Limoges, Recteur de l'académie de Limoges, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel du Droit et de l'économie du sport peut exercer les activités suivantes :

- il assure la direction générale des organisations sportives (clubs sportifs professionnels, clubs sportifs omnisports, fédérations sportives nationales et leurs structures territoriales, institutions olympiques nationales et territoriales, ligues nationales professionnelles, fédérations sportives internationales) : pilotage stratégique, économique et financier, organisation générale des services, définition, mise en oeuvre et suivi du projet de développement...

- assure la gestion administrative et financière des organisations sportives : organisation d'un ou plusieurs services, encadrement du personnel et des bénévoles, gestion et contrôle des questions budgétaires et financières

- garantit le respect des règles institutionnelles (vie statutaire)

- assure la direction et le suivi des affaires juridiques, sociales et fiscales des organisations sportives

- organise et suit la gestion contractuelle des organisations (contrats de travail, contrats d'assurances, contrats de sponsoring...)

- gère le traitement des affaires disciplinaires et autres missions assurées par les organisations fédérales

- assure le suivi du contentieux du groupement

- veille à la réalisation des activités des organisations, à leur promotion et à leur développement (organisation d'événements sportifs)

- gère et développe les relations avec l'ensemble des partenaires des organisations sportives : instances de tutelle, collectivités territoriales, médias, partenaires économiques et financiers, prestataires...

Ce professionnel du droit et de l'économie du sport est capable de :

- assurer la direction juridique (encadrement juridique national et international, conventions et accords collectifs, contrats, réglementations, procédures contentieuses), économique et financière (financement, documents budgétaires et comptables, contrôle de gestion, sponsoring et marketing...) d'une organisation sportive

- concevoir et mettre en oeuvre un projet de développement de la structure sportive

- assurer le pilotage stratégique et opérationnel de projets (par exemple, l'organisation d'événements sportifs)

- assurer la direction d'un ou de plusieurs services de structures sportives (par exemple, les services juridique, administratif et financier, ressources humaines, activités sportives...)

- concevoir et mettre en place des procédures de nature à identifier, prévenir et gérer les risques liés aux activités des organisations sportives

- assurer le suivi juridique et fiscal des dossiers d'une entreprise exploitant un équipement sportif ou exploitant une activité d'agence sportive

- gérer les intérêts sportifs, juridiques et patrimoniaux des sportifs

- traiter les contentieux sportif et extra sportif de toutes personnes ou groupements intervenant dans les domaines du sport

- gérer les relations avec les partenaires commerciaux, institutionnels et financiers et toutes personnes ou groupements intervenant dans les domaines du sport

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les professionnels travaillent au sein des organisations sportives (clubs sportifs professionnels, clubs sportifs omnisports, organisations de manifestations sportives, fédérations sportives nationales et leurs structures territoriales, comité national olympique et sportif français et ses structures régionales et départementales, ligues nationales professionnelles, fédérations sportives internationales), des groupements partenaires sociaux de la branche sport (groupement de salariés et d'employeurs), des collectivités territoriales et leurs groupement (services des sports), des administrations d'Etat chargées du sport, des entreprises et autres groupements qui sont en relation directe avec le secteur du sport (agences de communication, entreprises privées partenaires, cabinets d'audits et d'études...).

Le professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Directeur administratif, financier et des affaires juridiques d'une organisation sportive (fédération, ligue professionnelle ou club sportif)

- Directeur de services au sein de l'administration publique du sport (Etat et ses services déconcentrés, collectivités territoriales, EPCI)

- Juriste au sein d'une organisation sportive, d'un groupement partenaire de la branche sport ou d'une entreprise en relation avec le secteur sport (média, gestionnaire d'enceintes sportives, cabinet spécialisé, agence de communication et de marketing sportif)

- Consultant dans le secteur sport

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1205 : Direction administrative et financière

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1903 : Défense et conseil juridique

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

E1103 : Communication

Réglementation d'activités :

Certains emplois sont accessibles sur concours de la fonction publique d'Etat ou territoriale (par ex., conseiller des APS de la filière sportive).

Avocat (obtention du CAPA).

Agent sportif (obtention de la licence fédérale d'agent sportif).

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

L'octroi du master s'effectue après une formation universitaire de quatre semestres représentant 120 crédits ECTS. L'accès au Master 2 Droit et économie du sport est ouvert en formation aux titulaires d'un M1 en droit, sciences économiques, AES, STAPS ou d'un diplôme équivalent. Sélection sur dossier et entretien.

La formation, proposée en alternance, se déroule sur une année universitaire et s'articule autour de quinze sessions thématiques de trois à quatre jours faisant intervenir un ou plusieurs experts du Centre de droit et d'économie du sport (CDES) et des professionnels ou dirigeants du secteur sportif.

Les enseignements sont décomposés en unités d'enseignements (UE) suivantes :

Semestre 3

UE Pratique sportive - 10 ECTS

Institutions sportives et introduction au droit et à l'économie du sport ; Statut et régimes juridiques des lieux de pratique sportive ; Contentieux des activités sportives.

UE Economie, financement et marketing - 10 ECTS

Droit économique du sport ; Financement public et privé du sport ; Analyse économique et régulation des marchés ; sport et médias.

Semestre 4

UE Droit social et ressources humaines - 10 ECTS

Management stratégique et gestion des ressources humaines ; Droit du travail et emploi dans le secteur du sport ; Protection sociale des acteurs du sport.

UE Gestion juridique et financière des organisations sportives - 10 ECTS

Bases juridiques et économiques des négociations contractuelles ; responsabilités et assurance ; fiscalité des organisations sportives ; analyse financière et contrôle de gestion ; enjeux.

UE Stage et rapport ou mémoire - 20 ECTS

Stage en formation initiale de 3 mois minimum

Modalités de contrôle des connaissances du Master 2 Droit et économie du sport :

La validation des matières et des UE s'effectue sous forme de quatre épreuves réparties sur la formation et d'une épreuve orale à la fin de la formation. Pour l'UE stage, le rapport de stage ou le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury de professionnels et d'universitaires. Le diplôme est acquis dès lors que l'étudiant valide les 60 crédits de l'année du Master 2 Droit et économie du sport en complément des 240 crédits acquis préalablement à son entrée dans le M2. Tout ou partie du diplôme peut également être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)
Par expérience dispositif VAE	X	3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JO du 27 avril 2002)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Limoges à délivrer les diplômes nationaux - n°20120303

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

93% des anciens du Master droit et économie du sport dont l'activité est connue sont en activité professionnelle dont plus de la moitié assurent des fonctions de direction générale ou de direction de service/département au sein d'institutions sportives ou d'organisations en lien avec le sport ou des collectivités publiques.

<http://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.cdes.fr/>

<http://www.fdse.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP23204
87032 Limoges cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et des Sciences Economiques

5 rue Félix Eboué

BP 3127

87031 Limoges cedex 1

- Centre de droit et d'économie du sport (CDES) - 13 rue de Genève - 87100 Limoges

- Siège de différentes institutions sportives : fédérations sportives nationales et ligues nationales professionnelles (Paris) et fédérations sportives internationales (Lausanne), CNOSF (Paris)...

Historique de la certification :

1984 : création du diplôme DESS "Formation juridique et économique aux professions du sport"

2004 : Master domaine droit, économie et gestion, mention droit des affaires, spécialité Droit économie et gestion du sport.

2012 : Master domaine droit, économie et gestion, mention droit et administration des organisations, spécialité Droit et économie du Sport.